

Le 30 avril 2021 - 17:40 CEST

Communication conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007 - Composition du capital AudioValley SA

1. Contenu

En application de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, AudioValley publie les informations suivantes, suite à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée le 12 avril 2021 qui a entraîné l'émission de 2.700.000 actions ordinaires nouvelles.

Situation au 12 avril 2021

Total du capital	:	EUR28.808.742,87
Nombre total de titres conférant le droit de vote	:	13.041.483
Nombre de titres dotés du droit de vote double	:	5.725.795
Nombre total de droits de vote (= dénominateur) ¹	:	18.767.278
Nombre d'obligations convertibles en actions	:	1.454.545
Nombre de droits de souscriptions (<i>stock options</i>)	:	31.667

Cette situation (le dénominateur) sert de base pour la déclaration des franchissements de seuils par les actionnaires (25%, 30%, 50%, 75% et 95% pour les sociétés cotées sur Euronext Growth).

2. Pour de plus amples informations

Ce communiqué de presse est disponible sur le site internet d'AudioValley SA via le lien suivant : <https://www.audiovalley.com/investisseurs/communiques-de-presse/>.

¹ AudioValley SA détient 24.531 actions propres dont le droit de vote est suspendu.